

***S'NEYSCHTA VOM DORF***



# **Attenschwiller**

**Bulletin  
Municipal  
2017**

**N° 51**





# LE MOT DU MAIRE

« Bonne année, bonne santé »

c'est une petite phrase que nous disons en cette période de nouvel an à notre famille, nos proches et nos amis. C'est une tradition bien ancrée et si, quelque part, nous savons que la vie est ce qu'elle est avec ses moments de joie plus ou moins grands et ses moments de tristesse plus ou moins importants, chaque année nous ne manquons pas de la reprendre tous en chœur et de souhaiter à notre entourage une bonne et heureuse année. Je me joins donc à l'ensemble du conseil municipal pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, à nos associations, à notre village une année innovante, une année d'aboutissement de vos projets, une année prospère, une année pleine de joies et de bonheurs, une année sans aucune embûche, et surtout une année de vivre ensemble dans notre beau village.

Notre première responsabilité, en tant qu'élus, c'est de ne pas laisser se diluer nos forces et nos envies, mus par une même ambition et une même passion pour notre village.

Belles fêtes ! Bonne et heureuse année 2018 !



## SOMMAIRE

Accueil	P 1
Mairie infos	P 2
Infos communales	P 3/6
Info Pompiers	P 7
Carnaval des écoles	P 8
Sortie Hollandsbourg	P 9
Divers	P 10
Excursion Seniors	P 11
La Farandole	P 12
Extraits CM	P 13/21
11 Novembre	P 22
Médailles	P 23
Vivre ensemble	P 24
Etat civil	P 25
Urbanisme	P 26
Basket	P 27
Anniversaires	P 28/29/30
Recensement	P 31
Village fleuri	P 32

### Heures d'ouverture du Syndicat d'eau

**Le Secrétariat:**  
Mme Munch Muriel  
Tel : 03.89.68.64.27

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi : 8h30 - 11h30 / 13h30-15h30  
Jeudi : 8h30- 11h30 / 13h30-15h30

### Fermeture du syndicat d'eau :

*Entre Noël et Nouvel -An*  
Du 22 décembre 2017  
au 07 Janvier 2018 inclus

**Joyeuses Fêtes à tous**



### Congés de Noël Mairie

Du 24 décembre 2017  
au 02 Janvier 2018 inclus

**Une permanence sera assurée le**  
**30 décembre de**  
**10h à 12h**

Pour les inscriptions sur les listes  
électorales

*Le secrétariat vous souhaite  
une bonne fin d'année!*



COMPOSITION

Anne Catherine SUTTER  
Gérard POURE

## Informations - Mairie

**Coordonnées :** Téléphone 03-89-68-60-14  
Fax 03-89-68-73-46  
Mail [mairie@attenschwiller.com](mailto:mairie@attenschwiller.com)

**Horaires d'ouvertures :** Lundi 13h30-19h00  
Mardi/Jeu/Vendredi 13h30-17h30  
Mercredi 8h00-12h00

**Secrétaires de Mairie :** Madame Virginie RENTZ  
Madame Frédérique GOEPFERT

**Agents techniques :** Monsieur Roland BAUMANN  
Monsieur Cédric SCHWOB

**Agent d'entretien :** Madame Régine BUBENDORFF  
**ATSEM :** Madame Sabine KUNKLER

### Permanence des élus

Les élus tiennent une permanence en Mairie le lundi de 18h à 19h00.

### Enseignement

**RPI Directrice** Mme Virginie Holveck, Mme Roseline Troestler les mardis. CM1/CM2 03-89-68-74-90  
École Maternelle Mme Véronique Liuzzo Madeleine Klasser jusqu'aux prochaines vacances 03-89-68-76-77  
École Primaire Mme Laetitia Adam, Mme Roseline Troestler les vendredis. CP/CE1 03-89-68-68-38  
Emilie Oerther CE1/CE2

### Déchetterie de Michelbach-le-Haut

#### **Horaires d'ouverture :**

##### Avril à Septembre :

- ◆ Mercredi de 14h00-19h00
- ◆ Vendredi de 17h00-19h00
- ◆ Samedi de 8h15-12h00

##### Octobre à Mars :

- ◆ Mercredi de 14h00-18h00
- ◆ Samedi de 8h15-12h00

**St Louis Agglomération** Pôle de proximité **Folgensbourg** 03-89-68-17-07

### Crèche/Halte garderie

Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas) 03-89-68-15-99  
Les Loustics (Ranspach-le-Bas) 03-89-68-26-21

### Communauté de Paroisses

Curé Alexandre GRANDET  
Presbytère, 3 rue de l'Eglise, 68730 RANSPACH LE BAS  
03.89.68.49.66 [grandet.alexandre@orange.fr](mailto:grandet.alexandre@orange.fr)

### Service incendie et sécurité

Urgences/Samu 15  
Gendarmerie 17  
Pompier 18  
Brigade verte 03-89-68-52-98 Centre anti-poison 03-88-37-37-37

### Périscolaire Rêve & Ris

Attenschwiller / Michelbach-le-Haut  
Direction: STUDER Alexandra  
Tél.: 03 89 68 67 32

#### *Social*

Pour toutes questions sociales, vous pouvez vous adresser à Mme Monia BARKAM, Assistante Sociale responsable de la commune. Elle est joignable au Centre Médico Social de Saint-Louis au **03-89-70-91-80**.



Attenschwiller a sa page officielle



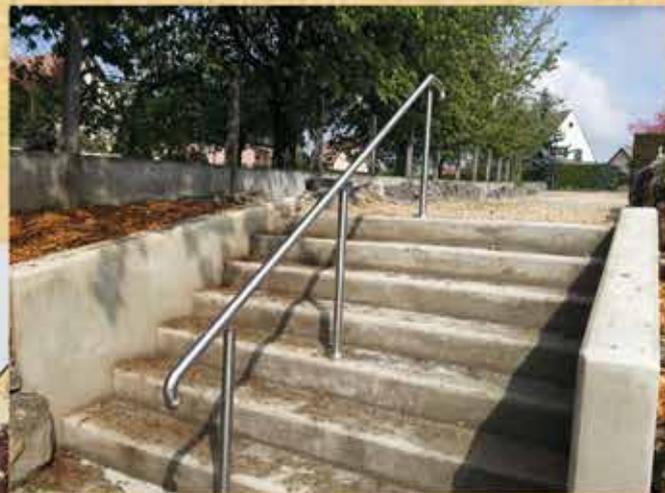
Aménagement d'un WC handicapé en classe primaire.



Abattage d'arbres dangereux sur le parking de la salle polyvalente

## Travaux dans la commune

### Mairie Réfection de la Façade



Une rampe pour la descente d'escaliers au terrain de jeux

Récupération du garage de la maison Allemann Jeanne pour une installation auprès de la supérette.





Dans le cadre de la mise en accessibilité une rampe a été posée dans les escaliers de l'école maternelle

Aux abords de l'école, les accès routiers ont été modifiés par une implantation de coussins Berlinoïis. La circulation y est souvent trop rapide. Nous rappelons que les enfants doivent être ceinturés dans les voitures, et que la place des petits est à l'arrière.



## Sports mécaniques

**Loïc Baumann** a commencé le motocross à l'âge de 14 ans (sur circuit privé !) à l'âge de 18 ans il a rapidement passé son permis et s'est lancé dans la compétition d'enduro à l'âge de 19 ans. « L'enduro est comme le rally WRC, la course se dispute avec des spéciales chronométrées et des étapes de liaison le but étant d'être le plus rapide sur les spéciales, une course peut faire jusqu'à 160 km ». Pour sa première saison d'enduro il finit à la 3ème place junior et 17ème au classement général d'Alsace L'année suivante la saison s'est vraiment bien passée et il termine champion d'Alsace junior et 7ème classement général Alsace. Il peut donc s'inscrire au championnat de France pour la saison 2017, mais malheureusement il se blesse à l'épaule lors de la première course de ce même championnat au Val de Lorraine ! Pour la saison 2018 il compte se réinscrire au championnat de France avec pour objectif de faire la course la plus mythique : l'Enduropale du Touquet, une course sur sable ultra spectaculaire avec plus de 1000 participants au départ ! « Je multiplie les exercices physiques (natation et running) pour être prêt pour cette course réputée pour être vraiment très dure ».

Bonne chance à Loïc pour cette nouvelle saison.

## Quête pour le cancer

Campagne de lutte contre le cancer a rapporté la somme de

**5453.82 €**

Au nom de tous les bénéficiaires nous vous adressons nos remerciements les plus sincères pour les nombreux dons qui nous sont parvenus. C'est grâce à ses fidèles donateurs que l'association peut permettre aux chercheurs à faire les progrès indispensables à la guérison des malades

Remerciements également aux quêteurs pour le temps consacré à cette action de solidarité

# HAUT RHIN PROPRE



C'est avec plaisir que nous avons constaté que la participation est en hausse. Par une matinée ensoleillée chaque groupe a ramassé papiers, chiffons, bouteilles d'alcool, mégots de cigarettes, et encore bien d'autres déchets qui ne devraient pas finir dans les fossés, mais au fond d'une poubelle.

**Quoi que l'on fasse les pollueurs persistent dans leurs mauvaises habitudes**, heureusement, des gens de bonne volonté agissent, car sans eux nos fossés seraient de véritables dépotoirs.

La matinée s'est terminée dans une bonne ambiance par un barbecue.

Nous invitons pour la prochaine édition, toutes les personnes à se joindre à nous pour un moment de solidarité.

# Incivilités au dépôt communal



## Les fenêtres du dépôt ont été caillassées.

Les responsables ne sont pas identifiés mais une plainte a été déposée en gendarmerie.



Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits sanguins labiles, issus des dons de sang. Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable.

À Attenschwiller/Michelbach-le-Haut vous avez la possibilité de participer à deux collectes (1 fois par an/village). Le dernier passage des établissements français du sang n'a permis de recueillir que 37 dons pour les deux villages, par contre 3 nouveaux donneurs ont été enregistrés ! N'hésitez pas à nous rejoindre en 2018 pour donner votre sang (collectes prévues le 22 mai et le 23 octobre).

**Ce geste simple peut sauver des vies !**

## PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la mairie est compétente pour enregistrer les demandes de PACS.

Il est également possible de conclure un PACS devant notaire.

Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat pour constituer votre dossier.



## 2017 en quelques lignes

La vie chez vos pompiers, suit son cours. Les entrainements ont lieu régulièrement les lundis soir dans différents endroits de la commune afin de se rapprocher au maximum d'une configuration « réelle ».

À cette occasion, les jeunes sont intégrés au corps. Des formations sont suivies par l'ensemble des pompiers afin de répondre du mieux possible aux besoins de la population en toute sécurité.

Un exercice de grande ampleur a également lieu 1 fois dans l'année avec le corps de Michelbach-le-Haut afin de parfaire les automatismes.

Les **Jeunes Sapeurs-Pompiers** des Portes du Sundgau se retrouvent régulièrement en formation les **mardis soir** à la caserne de Pompiers d'Attenschwiller, encadrés par plusieurs moniteurs (locaux et autres).

Différentes interventions ont eu lieu au courant de cette année:

- secours à personnes,
- feux,
- accidents de la circulation,
- sans oublier les services tels que les nids de guêpes et de frelons.



## Rendez-vous à ne pas manquer en 2018: le 70ème Anniversaire

Le CPI (Centre de Première Intervention) d'Attenschwiller a été créé en 1948 par un arrêté municipal. C'est donc en 2018 que vos pompiers fêteront leur 70ème anniversaire.

À cette occasion des festivités sont prévues:

### **Samedi 7 Juillet 2018: Cérémonie anniversaire**

Cérémonie officielle des 70 ans du Corps en présence des autorités locales

### **Dimanche 8 Juillet 2018: Journée "Portes Ouvertes"**

Activités de découverte et démonstrations  
Rétrospective imagée de l'évolution du corps  
Restauration disponible sur place

*(Plus d'informations vous seront communiquées dans vos boîtes aux lettres)*

Nous vous prions d'ores et déjà de réserver ces dates et nous nous ferons un honneur de vous recevoir.



La classe de Mme ADAM a été repeinte celle de CE1/CE2 sera refaite l'année prochaine.

### Quelques photos du carnaval des enfants



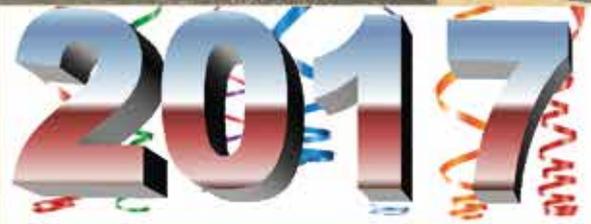
# SORTIE HOHLANDBOURG





Les concerts du Liederkrantz

- Le 26/12/2017 Concert de Noël à l'église Saint-Valentin d'Attenschwiller à 19h avec la participation du LiederBrass
- Le 07/01/2018 Concert d'Epiphanie à 16h30 à l'église de Wittersdorf
- Le 18/03/2018 Concert Carmina Burana avec l'orchestre d'accordéons du Sundgau au temple Saint-Etienne à Mulhouse



# EXCURSION 2017

Un petit déjeuner copieux avant d'attaquer une longue journée.



Pas de chance, le parapluie est de rigueur, le plus mauvais jour de la semaine pour cette excursion.



Au programme cette année

**ROUFFACH:** Petit déjeuner

**DAMBACH-LA-VILLE:**

Petit train du vigneron pour la découverte du vignoble et visite de la cave Rhulmann.

Suivie par une dégustation

**GERTWILLER:**

Musée du pain d'épices



Les caves Rhulmann



Le petit train des vignes



Une dégustation fut la bienvenue et a redonné quelques chaleurs



La Couronne, Scherwiller; Très belle salle et bon repas

**MENU**

Tartes flambées, jambon braisé, et frites, glace, et café.

Lors de notre Assemblée Générale, nous avons présenté notre nouveau projet associatif, dont la finalité est de renforcer le vivre-ensemble et le lien social à travers des actions s'adressant aux familles, avec l'appui de partenaires locaux.



Pour oublier le froid de l'hiver, La Farandole a donc proposé en janvier un après-midi de jeux en famille au foyer, qui a rassemblé tout au long de l'après-midi une trentaine de personnes, toute génération confondue, autour d'un goûter et de jeux d'hier et aujourd'hui. Une première édition que nous espérons prochainement reconduire...

#### *Le printemps, une saison active ...*

Le 11<sup>ème</sup> Carnaval Intercommunal des Enfants, édition Alice au Pays des Merveilles, est toujours un temps fort de notre activité associative. Nous remercions une fois encore tous les partenaires de cet événement, le Leiterwaga, la Gugga des Dry Ratzer, les corps de pompiers des communes de Michelbach le haut et d'Attenschwiller et le service Jeunesse de la CCPS, ainsi que le centre périscolaire Rêve & Ris, les deux communes. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition qui aura lieu le 17 février 2018, sous le signe du Far West.

Le Printemps de la Création de la Fédération des Foyer-Clubs d'Alsace, c'est l'occasion de découvrir et d'acquérir de nouvelles pratiques dans le domaine des loisirs créatifs, que nous réinvestissons ensuite dans nos animations. Et bien sûr, des temps de rencontres et d'échanges avec d'autres bénévoles de notre réseau associatif !

Au printemps encore, l'association a participé à la 1<sup>ère</sup> Journée Citoyenne de Michelbach le haut en proposant son aide pour rafraîchir les couleurs de la cour d'école, avec le coup de main des plus jeunes. S'engager pour le bien commun est une forte valeur de l'association et nous espérons vivement que cette action de la commune à laquelle nous apportons tout notre soutien sera reconduite en 2018.

A l'automne, nous avons participé à la Fête du Pain avec un groupe de figurantes dans le cortège, des activités manuelles champêtres pour les enfants et des jeux en famille.

L'atelier de couture\* «Les Folles du fil» se poursuit un samedi par mois en moyenne et rassemble des animatrices et des couturières en herbe de 8 à 77 ans. Pour la sortie annuelle, nous avons assisté au défilé Cité Mode / Mulhouse. Les ados qui nous ont prêté main forte à la buvette du Carnaval sont sortis de justesse de leur Escape Room à Bâle...

Nous vous souhaitons à toutes & tous une bonne et heureuse année 2018.

\* places disponibles à l'atelier Couture, à partir de 8 ans.

Nos actions et nos projets vous intéressent ? [Retrouvez notre actu sur la page FB de La Farandole68220](#) ou contactez-nous !

Association La Farandole

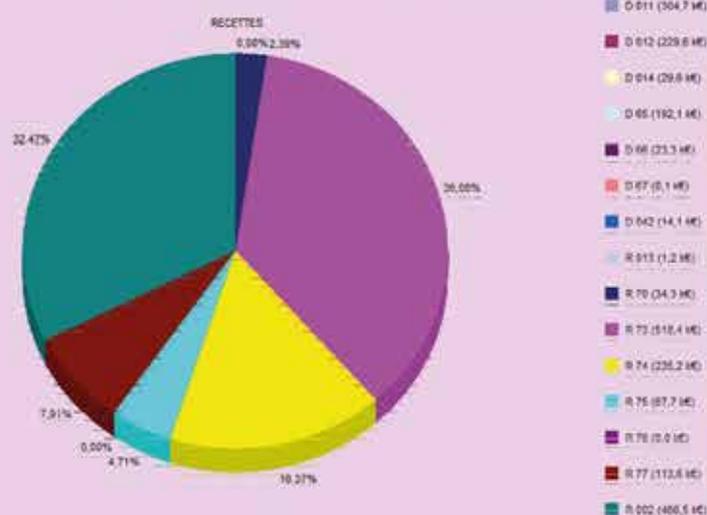
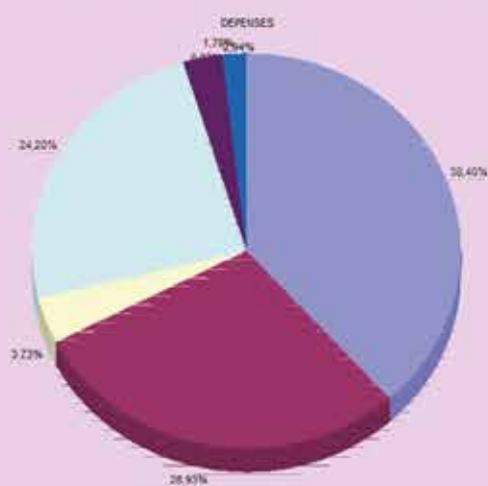
[lafarandole\\_association@yahoo.fr](mailto:lafarandole_association@yahoo.fr)



# EXERCICE 2016

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette

- ATTENSCHWILLER Budget Communal - 2016



0 011 (304,7 M€)
0 012 (229,6 M€)
0 014 (29,6 M€)
0 65 (192,1 M€)
0 66 (23,3 M€)
0 67 (5,1 M€)
0 642 (14,1 M€)
0 013 (1,2 M€)
0 70 (34,3 M€)
0 73 (518,4 M€)
0 74 (235,2 M€)
0 75 (87,7 M€)
0 76 (8,2 M€)
0 77 (113,6 M€)
0 002 (466,5 M€)

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	304 742,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 590,33
014	Atténuations de produits	29 632,00
65	Autres charges de gestion courante	192 081,53
66	Charges financières	23 302,45
67	Charges exceptionnelles	119,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 120,35
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>793 588,82</b>

## Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 165,57
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	34 314,54
73	Impôts et taxes	518 432,27
74	Dotations, subventions et participations	235 150,88
75	Autres produits de gestion courante	67 691,80
76	Produits financiers	8,24
77	Produits exceptionnels	113 585,47
002	Excédent de fonctionnement reporté	466 515,24
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 436 864,01</b>

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
SEANCE DE 26 JANVIER 2017**

◆ **Mur grange maison Allemann (2 rue Wilson)**

M. Poure présente deux devis pour la démolition du mur de la grange Allemann et la création d'un trottoir rue des pierres :

- le devis de TP WIEDMER d'un montant 29 796€ HT soit 35 755.20€ TTC

- le devis de l'entreprise Ranieri s'élève à 24715€ HT soit 29658€ TTC (attention uniquement pour la partie mur en béton, le devis ne comprend pas la création du trottoir)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE que le devis de TP WIEDMER soit négocié APPROUVE le devis de TP WIEDMER pour un montant maximum de 29 796€ HT soit 35 755.20€ TTC

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

◆ **Rampe d'escalier aire de jeux**

M. Poure présente le devis de l'entreprise DI LORENZO pour la fourniture et pose d'une rampe d'escalier de l'aire de jeux. Le montant s'élève à 1040€ HT soit 1248€ TTC.

◆ **Devis HVTP : création d'un passage piéton parking de l'école**

Suite à des demandes de parents d'élèves et à discussions avec les professeurs des écoles quant à l'ouverture du grand portail (accès réservé au bus) la question de la création d'un accès piéton avait été soulevée. Lors du dernier conseil, il avait été décidé de faire poser des dalles pour aménager un chemin d'accès sécurisé aux piétons qui arrivent rue Breton et qui accompagnent les enfants au petit portillon. M. Poure s'est rendu sur place et a pu constater que les piétons sont obligés d'enjamber le muret pour accéder à la zone piétonne devant le petit portillon et que la pose des dalles pourrait être gênée par la présence d'un arbre fraîchement planté. De ce fait, un devis auprès de l'entreprise HVTP (qui a exécuté les travaux de réalisation du parking) afin de créer un passage en découpant une partie du muret et en créant un accès depuis le trottoir. Le montant s'élève à 2900€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, refuse de donner suite au devis de l'entreprise HVTP et décide de faire poser des dalles sur les cailloux (quitte à déplacer l'arbre de 50 cm).

M. Allemann Christian demande s'il est normal que les candélabres du parking soient allumés toute la nuit. Il lui est répondu que des vérifications par rapport au branchement seront effectuées ultérieurement.

M. Sutter suggère de préciser aux professeurs des écoles que l'argumentation de sécurité des enfants en condamnant l'accès des piétons par le grand portail n'a pas fait l'unanimité du conseil municipal et qu'il faudra les informer lors du prochain conseil d'école. M. Kunkler demande à ce que le grand portail soit ouvert aux accueils du matin et de l'après-midi.

◆ **Modalités de location salle polyvalente et Halle Liberté**

M. le Maire expose les difficultés qui se posent par rapport à la location des salles par des gens extérieurs aux communes d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut.

Vu les difficultés rencontrées par le système de parrainage actuellement en vigueur, M. le Maire propose de redéfinir les modalités de location de salle aux extérieurs comme suit :

Les habitants d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut peuvent parrainer des personnes extérieures, sous réserve que cela se fasse dans un cadre familial restreint (famille proche : parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, frères, sœurs) : application tarif interne - cadre familial étendu : application tarif externe

Dans tous les cas :

• l'utilisateur extérieur parrainé devra fournir : fiche de réservation de salle complétée et signée en précisant le lien de parenté avec le parrain, attestation responsabilité civile, chèques de règlement de la location + casse à son nom • l'habitant « parrain » : fournit le chèque de caution à son nom

◆ **Haut débit fibre**

M. Poure informe le conseil que suite à la dernière réunion relative au Très Haut Débit, la commune d'Attenschwiller serait desservie en 2019-2020. L'installation de la fibre optique ne sera pas à la charge de la commune. Le prix de la prise facturé au particulier sera de 175€. M. Podgora demande si la communauté d'Agglomération de Saint-Louis prendra ce coût à sa charge, M. Zappellini lui répond que ce n'est pas ce qui est prévu. L'opérateur chargé de la mise en place de la fibre optique est l'entreprise VIVADIS ROSACE et confirme que la réalisation des travaux est possible que les réseaux soient aériens ou souterrains.

## ◆ POINT PLU

Etat d'avancement de la transformation du POS en PLU

M. le Maire informe le conseil municipal du déroulement de la dernière commission PLU. Suite aux sondages des deux zones NAa pour la constitution d'association foncière : rue Wilson/près (majorité défavorable) et rue de Folgensbourg : malgré une majorité favorable, beaucoup de difficultés de réalisation de cette zone ont conduit l'ADAUHR à suggérer de laisser la commune en RNU (règlement national d'urbanisme) et de suspendre la transformation du POS en PLU. En effet beaucoup de communes alentours ont fait le choix de rester en RNU (Stetten, Ranspach le Haut notamment) malgré la volonté du Préfet d'obtenir des PLU. Renseignements pris auprès de Mairie conseils, Mr Thury de la commune de Stetten et d'autres communes qui se sont retirées du PLU, nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait surtout de décourager les petites communes. M. le maire propose de mettre en suspens la transformation du POS en PLU et de rester en RNU à compter du 27 mars 2017. Les services de l'Etat signeront les permis de construire, la commune pourra économiser les 16 000€ du solde du marché avec l'ADAUHR. Les zones n'existeront plus, en revanche, la commune n'est pas obligée de viabiliser un terrain trop éloigné des réseaux existants. Le particulier qui souhaite construire peut payer les viabilités à condition qu'il se trouve à moins de 50 mètres des réseaux et dans ce cas, le permis serait accordé. L'inconvénient principal est que la commune ne pourrait plus exercer son droit de préemption.

Le COS (coefficient d'occupation du sol) est supprimé, les surfaces maximum des terrains sont supprimés (le respect des 20 logements minimum par hectare du SCOT ne s'applique plus). Un règlement communal peut être pris par arrêté municipal et une carte communale pour définir un zonage peut être mise en place mais dans ce cas, le SCOT s'appliquera et la commune conserve son droit de préemption. Le délai pour constituer un règlement municipal et une carte communale est estimé à 3-4 mois et le montant s'élèverait à 6000€ pour chaque prestation.

L'avantage principal du RNU est la suppression d'obligation d'optimisation de la surface constructible.

Les extensions seront débattues au cas par cas. M. Allemann précise qu'il est possible de construire sur limite séparative ou à 3 mètres.

Mme Fimbel demande si l'Etat peut refuser le zonage. Il est répondu que oui et M. Kunkler précise que si un promoteur est intéressé, il faut qu'il fasse une demande qui sera transmise à la DDT puis à la Sous-préfecture pour contrôle de légalité avant un retour à la mairie.

M. Sutter demande si un tableau présentant les avantages et inconvénients peut être transmis à l'ensemble des conseillers pour le prochain conseil : le secrétariat a réceptionné ce tableau effectué par l'ADAUHR, il sera transmis dès que possible aux conseillers.

M. le maire attire l'attention sur le fait que si la commune passe au PLU, elle basculera automatiquement au PLUi (PLU intercommunal) alors que ce ne sera pas le cas si nous restons au RNU. A ce propos la communauté d'agglomération de Saint-Louis n'est pas forcément pressée d'avoir la compétence PLUi.

Enfin, M. Allemann demande ce qu'il va advenir des extensions agricoles : M. Kunkler lui répond que selon l'ADAUHR, rien ne s'oppose à la création d'une sortie d'exploitation. Il informe également le conseil municipal que M. Groelly Jean-Marie a rencontré Mme Willig de la Chambre d'agriculture pour lui exposer un projet de sortie d'exploitation derrière la salle polyvalente en contrebas et est venu lors d'une permanence pour demander l'avis du conseil municipal. Il envisage une stabulation sur paille pour gros bétail (vaches, veaux, cochons). Il y a de multiples contraintes sanitaires (distance supérieure à 50 mètres des habitations) et que le projet soit transmis à la commune de Michelbach le haut pour avis. M. Sutter demande quelle sera la taille de l'exploitation, M. Kunkler lui répond que pour l'instant cela n'a pas été précisé. Le projet est encore vague mais des contraintes liées à l'assainissement autonome, bassin de retenue, alimentation en eau potable (voir avec le SIAEP pour raccordement sur la conduite existante).

M. Sutter attire l'attention sur d'éventuelles nuisances sonores et olfactives en été. M. Kunkler précise que M. Groelly était surtout venu en mairie pour se renseigner sur l'avancée du PLU et que son projet n'est pas encore très clair.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suspension de la transformation du POS en PLU et de rester en règlement nation d'urbanisme (RNU) à compter du 27 mars 2017, sachant que rien n'empêche que la procédure soit reprise ultérieurement.

## ◆ SALLE DES ASSOCIATIONS

M. le Maire informe le conseil que lors de la réunion du 17 janvier, l'étude de faisabilité du projet de construction d'une salle des associations a été présentée aux associations (Musiques et Chorales). Celles-ci sont favorables au projet si des locaux de rangement supplémentaires peuvent être rajoutés. Une estimation du coût supplémentaire a été demandée aux architectes, le montant global du projet avoisinerait les 400 000€ HT. De plus, M. le Maire a été informé que 2017 étant une année électorale importante (présidentielles), toutes les aides sont momentanément suspendues dans l'attente des résultats.

Il faudra attendre au minimum 2018 pour prendre connaissance des nouveaux guides des aides afin de restreindre le reste à charge pour la commune, qui actuellement, ne peut se permettre de prendre à sa charge l'intégralité du projet sans recourir à un prêt. Or, en 2017, des travaux sont prévus pour la réfection des réseaux d'assainissement et eau potable de l'impasse des renards ainsi que la démolition du mur rue des pierres (maison Allemann Jeanne) avec création d'un trottoir et d'un parking. Ce seront des travaux lourds qui seront prioritaires. M. le Maire propose de suspendre le projet et de réexaminer ce dossier en 2019 afin de prendre une décision définitive.

Un tour de table est effectué, la majorité des conseillers municipaux sont favorables au report du projet en 2019 à condition que les possibilités de subvention limitent le reste à charge pour la commune.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
SEANCE DE 10 MARS 2017**

◆ **Travaux d'aménagement place rue Wilson**

M. le Maire présente le devis pour l'aménagement du parking rue Wilson de TP WIEDMER d'un montant 34035€ HT soit 40 842.00€ TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de TP WIEDMER pour un montant de 34035€ HT soit 40842€ TTC

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions et à signer les documents afférents.

◆ **Adoucisseur salle polyvalente**

M. Zappellini présente un devis qu'il a demandé à l'entreprise Gutzwiller de Hégenheim pour la fourniture et pose d'un adoucisseur à la salle polyvalente. Le devis comprend également le déplacement d'un ballon d'eau chaude pour faciliter l'installation de l'adoucisseur près du compteur. Le montant s'élève à 4 362.49€ HT soit 5 234.99€ TTC. M. le Maire demande à ce que d'autres devis soient demandés afin de comparer les prix.

◆ **Création d'un sanitaire personne à mobilité réduite Halle de la Liberté**

M. le Maire informe le conseil qu'il appartient de respecter l'agenda accessibilité qui prévoit la mise aux normes de la Halle de Liberté en 2017 : parmi ces travaux, il y a la nécessité de créer un sanitaire pour personne à mobilité réduite. C'est pourquoi il présente le devis de Sundgau rénovation relatif à ces travaux. Le montant s'élève à 9 359.00€ HT soit 11 230.80€ TTC. Il s'agit également de l'entreprise qui a effectué la création d'un sanitaire du même type à l'école primaire, dans la cadre de l'agenda accessibilité. Les travaux ont été réalisés en février.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE que la commission bâtiments se réunisse à l'école pour évaluer les travaux effectués par cette entreprise en février.

APPROUVE le devis de SUNDGAU RENOVATION d'un montant de 9359€ HT soit 11230.80€ TTC, sous réserve que les travaux de l'école effectués en février 2017 soient satisfaisants.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 du budget communal

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions et notamment au titre de la DETR 2018.

AUTORISE M. LE Maire à signer les documents afférents.

◆ **MOTION POUR LE MAINTIEN DU CIO**

Alertés par la menace de fermeture qui pèse sur le CIO de Saint-Louis, les élus de St Louis Agglomération souhaitent exprimer leur attachement à ce service public de proximité et demandent le maintien de cette structure dans la ville centre. Partenaire incontournable dans le réseau des acteurs de l'orientation et de l'insertion, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis est un lieu d'accueil public gratuit pour tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que pour les adultes. Sur le périmètre de St Louis Agglomération, les services du CIO couvrent 7 collèges et 2 lycées soit une population scolaire cible de plus de 6450 élèves et étudiants (5207 élèves et étudiants de 5 collèges publics et un lycée public -le plus grand d'Alsace- + 1247 élèves de 2 collèges et un lycée privés). Tout au long de l'année, le CIO organise des entretiens personnalisés et des actions collectives en lien avec la connaissance des métiers, les parcours d'orientation et de formation, l'évolution professionnelle ou la prévention du décrochage scolaire. Le bilan d'activité 2015-2016 fait apparaître des actions individuelles au profit de 1919 élèves, soit 598 dans les locaux de Saint-Louis et 1321 en établissements scolaires. A cela s'ajoutent 199 actions individuelles en faveur de jeunes et d'adultes en insertion et l'accueil personnalisé de 786 parents. Par ailleurs, près de 500 actions collectives complémentaires ont été menées en direction des jeunes, auprès des parents, des équipes éducatives et autres partenaires et professionnels du réseau. Le CIO s'inscrit pleinement dans le réseau reconnu des acteurs de l'orientation et de l'insertion, il favorise la réussite éducative de nos élèves, accompagne les publics dans leur projet professionnel tout en contribuant à la valorisation de l'emploi local.

Face à l'envergure de ces missions, à la multiplicité des interventions du CIO sur notre territoire, aux spécificités de notre bassin de vie, de ses fragilités (jeunes allophones en augmentation, quartier prioritaire de la politique de la ville, ...), de ses atouts (opportunités d'emplois, marché du travail frontalier, ...), il apparaît absolument nécessaire de préserver un service de qualité et de proximité, en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux sociaux et économiques de notre Agglomération qui connaît la croissance démographique la plus importante de la Région GrandEst

#### ◆ DIVERS

- M. le Maire donne lecture du courriel du Président de la Musique Liberté reçu en mairie après le bal de Carnaval organisé le 04 février 2017. Il a été constaté par les organisateurs que les tables étaient sales et couvertes de punaises, qu'il manquait des verres et qu'il faudrait une caisse de rangement pour les cintres qui se trouvent aux vestiaires. M. Kunkler demande à ce que la mention « les tables doivent être nettoyées et rendues en bon état » apparaisse dans les contrats de location. Quant aux verres manquants, Mme Starck est chargée de passer commande pour une centaine de verres. Enfin, M. Zappelini verra avec les agents techniques pour réaliser une caisse de rangement pour les cintres.

◆ M. le Maire fait part d'un courrier réceptionné à la mairie de la part de Mr Schwob Roman qui attire l'attention de la municipalité sur la vitesse excessive des véhicules qui circulent dans la commune. M. Cron demande s'il est possible de louer des chicanes provisoires à l'agglomération de Saint-Louis afin de faire des tests. M. Zappelini souligne que prochainement des sociétés privées seront autorisées à poser des radars. Après en avoir débattu, le conseil municipal demande à ce que la fréquence des contrôles de vitesse soit augmentée. M. le Maire précise que mardi 14 mars aura lieu une réunion à la Brigade de gendarmerie de Saint-Louis et qu'à cette occasion, il en profitera pour revoir ce problème avec le Lieutenant Renard (commandant de la brigade). M. Kunkler demande à ce qu'on voit le coût de la pose de coussins berlinois pour en mettre tout le long des routes départementales. M. Allemann rappelle que des devis pour des gendarmes couchés avaient été demandés en 2013-2014. Le secrétariat se charge de retrouver ces devis pour les soumettre au prochain conseil.

#### ◆ Projet de sortie d'exploitation :

- selon l'étude agricole effectuée en 2016, il dépend du Règlement sanitaire départemental qui préconise une distance de minimum 50 mètres par rapport aux constructions environnantes. Comme la commune passera au règlement national d'urbanisme le 27 mars 2017, le conseil municipal peut prendre une délibération pour augmenter la distance après avis de la Chambre d'agriculture puis enquête publique.

- Le secrétariat prendra contact avec la Chambre d'agriculture pour demander leur position quant à la décision de la commune d'augmenter la distance à 100 mètres et quels sont les délais pour lancer l'enquête publique, en précisant que ce projet sera limitrophe au ban communal de Michelbach le Haut (dont le PLU préconise une distance de 100 mètres).

◆ **Plafond de la salle polyvalente** : M. Allemann a fait des échantillons et a constaté que les dalles du plafond sont effectivement très fragiles. Vu l'ampleur de la tâche (chaque dalle doit être décrochée du plafond, peinte puis remplacée), il estime qu'il faudra 3 personnes à temps plein pendant 3 voire 4 semaines et que de ce fait la salle devra être bloquée pendant cette période. Les travaux pourraient être effectués en janvier 2018, les sociétés qui louent la salle seront prévenues assez longtemps en avance.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER SEANCE DE 30 MARS 2017

#### ◆ RUE DE GABARRET

M. Poure informe le conseil municipal de la discussion qu'il a eue avec un habitant à propos de la vitesse excessive des véhicules circulant dans la rue de Gabarret. En effet, il souhaiterait que la commune remette en place des ralentisseurs. L'idée des coussins berlinois est évoquée pour sécuriser la rue.

M. Kunkler rappelle qu'une autre demande (rue de Paris) avait été évoquée lors du conseil municipal du 10 mars à propos de la vitesse excessive sur la rue de Paris. Il faudrait se concentrer sur les entrées/sorties du village. M. Podgora attire l'attention du conseil sur le fait qu'il n'existe pas de trottoir dans la rue de Gabarret et qu'elle est très empruntée, la dangerosité pour les piétons est bien réelle. Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de 6 coussins berlinois à faire poser dans la rue de Gabarret. Le secrétariat est chargé de demander l'autorisation à l'Agence territoriale (ex Unité routière du conseil départemental) pour la pose de coussins berlinois et/ou ralentisseurs de type plateaux qui seraient destinés à sécuriser les entrées/sorties rue de Paris et rue de Hésingue.

#### ◆ **CONSEIL D'ÉCOLE**

M. Poure fait part de la demande du conseil d'école de baptiser le RPI. Le nom proposé est « RPI de la Liberté ». Après en avoir discuté, le conseil municipal refuse d'attribuer ce nouveau nom à l'actuel RPI Attenschwiller-Michelbach le haut. Mme Adam, en charge de la classe de CP a demandé un rafraîchissement de sa salle de classe. En raison des travaux de peinture de la façade de la mairie prévus au printemps, la salle de classe sera repeinte cet automne.

#### ◆ **DEVIS RAMPE D'ESCALIER ÉGLISE ET ÉCOLE MATERNELLE**

M. Poure présente les devis de l'entreprise DILORENZO pour les rampes d'escalier de l'église et de l'école maternelle, dans la cadre des travaux d'accessibilité. Le montant s'élève à - Pour l'église : 880€ HT (soit 1056€ TTC) - Pour l'école maternelle : 3120€ HT soit 3744€ TTC - Il précise également que si les devis sont validés, l'intervention pouvant s'effectuer dans la même journée, le gérant nous déduira un forfait déplacement de 400€ HT sur la totalité.

M. Zappellini demande si le modèle proposé est bien conforme aux normes accessibilité (prolongation de la main courante par une courbe ou en ligne droite).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les devis de l'entreprise DILORENZO déduction faite des 400€ HT de déplacement sur le devis relatif à l'église.

DEMANDE à ce que le secrétariat se renseigne auprès du bureau d'études qui a élaboré le diagnostic accessibilité pour être sûr que la rampe proposée par l'entreprise soit bien conforme à la réglementation. (Renseignement pris auprès du bureau d'études QUALICONSULT, il a été confirmé que le modèle de rampe proposé était conforme à la réglementation et que la commune pouvait décider de prolonger la main courante soit par une courbe soit en ligne droite)

#### ◆ **ESCALIER DE LA HALLE DE LA LIBERTÉ**

Les travaux de réfection de l'escalier de la Halle de la Liberté sont prévus prochainement. Or, après vérification, il apparaît que cet escalier empiète sur 3 parcelles avoisinantes. Les propriétaires ont été contactés et seraient favorables à ce que la commune rachète la bande de terrain nécessaire pour régulariser la situation.

#### ◆ **GARAGE MAISON ALLEMANN (2 RUE WILSON)**

Le garage qui se situe au 2 rue Wilson (ex maison Allemann Jeanne) est encore en bon état et pourrait être déplacé à côté de la supérette. Un devis a été demandé à Saint-Louis Manutention et n'a pas encore été réceptionné. Le Vélo Club, qui utilise la cave de la grange sera prévenu afin qu'il puisse récupérer son matériel avant la démolition.

#### ◆ **ADOUCISSEUR DE LA SALLE POLYVALENTE**

Lors du conseil du 10 mars, un devis pour l'installation d'un adoucisseur à la salle polyvalente avait été présenté par M. Zappellini pour un montant de 4362.49€ HT soit 5 234.99€ TTC. Il avait été demandé un devis comparatif qui est présenté ce jour par M. Poure : le devis de l'entreprise H2L s'élève à 5761.60€ HT soit 6913.92€ TTC. Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de l'entreprise Gutzwiller pour un montant de 4362.49€ HT soit 5234.99€ TTC.

#### ◆ **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT RPI**

##### **ATTENSCHWILLER- MICHELBACH LE HAUT**

M. le Maire explique que la commune de Michelbach-le-Haut nous a envoyé un courrier d'un montant de 47 414,95 € au titre de la participation au RPI, concernant les décomptes des charges pour les années scolaires 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010, 2012/2013. En effet, chaque année un décompte est effectué par le secrétariat, pour chaque commune, au prorata du nombre d'enfants. La commune d'Attenschwiller est à jour. Chaque année, le décompte, accompagné du titre est envoyé à la commune de Michelbach-le-Haut. Cette dernière, à l'inverse, n'a pas effectué le décompte depuis une dizaine d'années de manière régulière.

Cependant, depuis la délibération du conseil du 11.09.2015, des rattrapages ont déjà été effectués :

- année scolaire 2005/2006 pour un montant de 6 646.20€ réglés en 2015 - année scolaire 2006/2007 pour un montant de 10 961,38€, réglés en 2016 - année scolaire 2010/2011 pour un montant de 11 946,68€, réglés en 2016 - année scolaire 2015/2016 pour un montant de 10 294,84€, réglés en 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Demande à la commune de Michelbach le Haut de fournir les justificatifs à l'appui des décomptes en notre possession,

Accepte d'étaler les rattrapages sur 3 années budgétaires, au regard des montants réclamés et des possibilités financières de la commune, afin de maintenir les liens relationnels entre les deux communes.

Précise qu'en 2017, les années scolaires 2007/2008 (9238,37€) et 2008/2009 (11 773,11€) seront réglés pour un montant total de 21 011,48€ et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 du budget principal

Précise qu'en 2018, les années scolaires 2009/2010 (12 102,66€) et 2012/2013 (14 300,81€) seront réglés pour un montant total de 26 403,47€ et que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 du budget principal  
Précise qu'en 2019, les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015 dont les montants ne sont pas encore connus seront réglés et que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 du budget principal.  
Il est à préciser que suite à une réunion qui s'est déroulée entre les élus des deux communes en 2016, la commune de Michelbach le haut n'établit plus de décompte relatif à la participation au fonctionnement du RPI Attenschwiller - Michelbach le haut. Toutes les dépenses du RPI sont centralisées à Attenschwiller.  
En revanche, la commune d'Attenschwiller continue de refacturer au prorata du nombre d'enfants les frais suivants, transport et billetterie relatif à la piscine, fournitures scolaires (budget fixé à 36€ par enfant et par année scolaire) garde avant et après les cours hors périscolaire sorties scolaires et cadeaux de Noël (budget fixé à 19€ par enfant et par année scolaire) transport scolaire (partie non subventionnée)

#### ♦ **DIVERS**

- M. le Maire informe le conseil que la Musique Liberté a diminué l'occupation de la Halle de la Liberté et n'utilisera la salle que le jeudi soir, le créneau du mardi destiné à l'orchestre des jeunes étant supprimé. De ce fait, le Président de l'association demande si le tarif de location peut être revu à la baisse. Il est précisé que les locations à destination des jeunes des associations sportives et culturelles ne sont pas facturées par la commune. En conséquence, le conseil estime que le tarif n'a pas à être révisé. Suite au bal de carnaval de la Mi-Carême, M. Allemann Jean-Jacques président de l'amicale des sapeurs-pompiers est venu en mairie demander l'application du demi-tarif sur cette manifestation (précisant qu'il n'y aura pas de fête de la bière cette année). M. Kunkler rappelle que les années précédentes, le bal de Mardi Gras et celui des conscrits avaient plus d'affluence, et de ce fait le demi-tarif ne s'appliquait pas à ces deux seuls bals, l'année 2017 est plus mitigée. Etant donné que l'amicale n'organise pas d'autres manifestations à entrées payantes, le conseil municipal donne son accord pour l'application du demi-tarif au bal de la Mi-Carême. Le secrétariat est chargé de rectifier le contrat actuel en tenant compte du nouveau tarif.

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER SEANCE DE 09 JUIN 2017</b></p>
---

#### ♦ **Travaux d'aménagement de l'impasse des renards**

M. Poure présente les 2 devis réceptionnés en mairie relatifs aux travaux de réfection de l'impasse des renards (assainissement, voirie) :

- Devis de TP WIEDMER pour un montant de 50 470€ HT soit 60 564€ TTC
- Devis de BRUETSCHY SARL d'un montant de 51 051.50€ HT soit 61 261.80€ TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE à ce que le devis de BRUETSCHY SARL soit négocié

APPROUVE le devis de BRUETSCHY SARL pour un montant de 51 051.50€ HT soit 61 261.80€ TTC

AUTORISE le Maire à déposer des demandes de subventions et à signer les documents afférents.

Après négociations l'entreprise Bruetschy consent une remise de 1% soit 510.51€ HT (612.62€ TTC)

#### ♦ **Enfouissement des réseaux télécoms : impasse des renards**

M. Poure informe le conseil municipal lors des travaux d'aménagement de l'impasse des renards l'enfouissement des réseaux téléphoniques sont prévus, il convient d'approuver le devis d'Orange qui s'élève à 1780€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques de l'impasse des Renards pour un montant de 1780€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

#### ♦ **Déplacement garage maison Allemann**

M. Poure informe le conseil municipal que le garage de la maison Allemann a été déplacé et posé à la supérette, pour un montant de 2440€ HT soit 2928€ TTC.

#### ♦ **Mairie : habillage soubassement côté comcom**

Lors des travaux de peinture de la mairie, il a été constaté que le soubassement était très abîmé et qu'il serait préférable d'opter pour un habillage en aluminium. M. Poure présente le devis de DI LORENZO pour un montant de 3430€ HT soit 4116€ TTC. M. Zappellini demande à M. Poure à ce qu'un devis comparatif auprès de l'entreprise DI BIASE soit présenté à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### ◆ LOCATION SIEGE COMCOM PORTE DU SUNDGAU

En date du 02 juin 2017 la mairie a réceptionné le courrier de dénonciation du bail des locaux du siège de l'ex com-com Porte du Sundgau.

La résiliation de la convention de mise à disposition des locaux sera effective au 31 août 2017, date à laquelle les clés seront rendues. La remise en état des locaux (rafraîchissement de la peinture des murs et vitrification des sols) sera prise en charge par Saint-Louis Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer le loyer à 1200€ / mois (charges non incluses) Les locataires verseront une caution représentant 1 mois de loyer. Le prix des loyers sera révisable annuellement, à l'échéance, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

#### ◆ DIVERS

M. le Maire fait part des remerciements de la Chorale Ste Cécile suite à l'attribution de la subvention annuelle.

M. Sutter informe le conseil que lors de la dernière Commission Transport mobilité de Saint-Louis Agglomération, le Président M. Girny a demandé à ce que chaque commune communique ses doléances en matière de transport public. Il a précisé que toute extension du service actuel aura des conséquences financières. La commune d'Attenschwiller est l'une des communes du territoire de l'ex-CCPS les plus utilisatrices du Transport à la Demande (TAD) aussi il conviendrait de demander au minimum la pérennisation du service. Concernant le Distribus, aucune ligne ne pourrait être prolongée pour desservir la commune et de plus aucune demande n'a été enregistrée à ce jour.

Après en avoir discuté, les élus du conseil décident de demander le maintien du service Transport à la Demande et charge le secrétariat d'en informer les services de Saint-Louis Agglomération.

M. Kunkler a assisté à une réunion à Bartenheim sur le thème des compteurs Linky. Il n'y avait rien d'officiel, il s'agissait d'une présentation des avantages et inconvénients des ondes, rien de concluant n'en est ressorti.

◆ **Numérique** : La société Rosace qui est en charge de la mise en place de la fibre optique a commencé les travaux dans les communes prioritaires (Buschwiller notamment). Initialement la commune d'Attenschwiller a été programmée en 2019, mais les premiers travaux de démarrage n'ont pas commencé dans les temps. D'après ce qui a été annoncé, le coût d'une prise s'élèverait aux alentours de 175€ et la mise en fonction par l'opérateur environ 30€. Il n'y a aucune obligation de passer à la fibre mais à terme le réseau ADSL est voué à disparaître car il ne sera plus entretenu. Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune.

◆ Lors du dernier marché aux puces, le sol de la salle de sports a été endommagé par l'utilisation d'un tire-palettes : des trous ont été constatés. Le sinistre a été déclaré à l'assurance pour une prise en charge totale ou partielle des réparations. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide dans un premier temps de faire poser des panneaux « interdit aux engins de manutention » sur les portes de la salle de sports. Enfin, l'idée de poser du matériel de protection sur le sol est évoquée, mais reste à savoir quel type et qui va se charger de la pose lors d'événements autre que manifestations sportives et quand. La question reste en suspens et sera rediscutée ultérieurement.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DE 02 OCTOBRE 2017

#### Rampe d'escalier Halle de la Liberté (accessibilité)

Suite à la réfection de l'escalier à l'arrière de la Halle Liberté par l'entreprise RANIERI, il convient d'y faire poser une rampe. M. Poure présente deux devis

- ◆ devis DI LORENZO pour un montant de 3698€ HT soit 4437.60€ TTC.
- ◆ devis de Vitale pour un montant de 3342.56€ HT soit 4011.02€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise DI LORENZO après suppression de la main courante soit un montant ramené à 2994€ HT soit 3592.80€ TTC.

#### Salle de sports : protection du sol

Suite aux dégâts occasionnés lors du dernier marché aux puces, il avait été envisagé d'acquérir du matériel de protection de sol qui serait posé à chaque manifestation non sportive dans la salle de sports.

Mr Poure présente le devis complémentaire de l'entreprise ARTDAN pour des rouleaux de bandes de protection pour le sol + matériel de stockage : 40 mètres linéaires x 2.00 mètres de large + dérouleur.

Le montant s'élève à 17282.95€ HT soit 20739.54€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, au regard du montant élevé du devis, décide ne pas valider ce devis. M. le Maire propose de se renseigner lors du prochain Congrès des Maires.

#### ◆ AMENAGEMENT PLACE RUE WILSON

##### création du parking - nouveau devis annulé et remplace devis approuvé le 10.03.2017

M. Poure présente le plan d'aménagement du parking qui sera créé en lieu et place de la maison et grange Allemann Jeanne. Des modifications ont dues être apportées pour respecter les normes. Il présente ensuite le devis de TP WIEDMER rectifié qui annule et remplace celui qui a été approuvé le 10 mars 2017 (délibération 2017.06). Le montant du nouveau devis s'élève à 52 382€ HT soit 62 858.40€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le plan d'aménagement du parking avec ses modifications

PREND NOTE du nouveau devis qui annule et remplace le précédent (délibération 2017.06 du 10/03/2017 ;

APPROUVE le devis de TP WIEDMER d'un montant de 52382€ HT soit 62858.40€ TTC

#### ◆ Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental

M. le Maire explique que le trottoir qui sera créé rue des pierres lors de l'aménagement du parking longe la route départementale. De ce fait, il est nécessaire pour la commune d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du Haut-Rhin. Il convient de préciser que :La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

E le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### ◆ Rue du Moulin

M. Kunkler fait part également d'une réunion de la commission voies et réseaux dans le nouveau quartier de la rue du Moulin suite à des réclamations par rapport au stationnement des véhicules. Il a été proposé aux habitants du quartier présents de définir et tracer des places de stationnement ou de laisser le stationnement libre comme cela est le cas actuellement. A la majorité des personnes présentes, le stationnement restera libre. Les habitants avaient également demandé un panneau du type « attention enfants » afin de sensibiliser les véhicules de livraison qui circulent trop vite dans ce lotissement. Les élus proposent d'assortir le panneau d'une zone 30 ce qui est refusé par les habitants.

#### ◆ Ecole

M. Kunkler aborde le sujet de la réforme des rythmes scolaires avec la possibilité de passer à la semaine des 4 jours. Il passe la parole Mme Rentz pour rappel des éléments et explications. En juin, une réunion d'urgence avait eu lieu avec la commune de Michelbach le haut, la directrice du RPI Attenschwiller-Michelbach le haut et la direction du périscolaire afin d'étudier la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours (contre 4,5 jours actuellement). L'inspection académique demandait une réponse urgente alors que le décret même qui devait préciser les modalités d'assouplissement des rythmes scolaires n'était pas encore paru. En l'absence de tout texte officiel il a paru aux élus des deux communes qu'un retour à la semaine des 4 jours était prématuré. En effet, les seules informations que le secrétariat avait pu obtenir concernait le transport scolaire : une modification des horaires ne coïncidait pas avec la société de transport pour incompatibilité avec les lignes desservant le collège de Hégenheim et le lycée de Saint-Louis. De ce fait, étant donné que les conseils municipaux ne pouvaient être réunis à temps et au vu du manque d'éléments, les élus ont préféré se laisser une année scolaire afin de proposer une éventuelle modification des horaires qui soit cohérente aux parents d'élèves. A ce jour, le décret est paru le 28 juin, il précise qu'un retour à la semaine des 4 jours est possible mais il n'y aucune information concernant le PEDT (projet éducatif du territoire) qui a été approuvé en 2015 et dont les aides sont garanties jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 et dont l'encadrement périscolaire est beaucoup plus souple. Une nouvelle réunion aura lieu avec les différents intervenants avant la fin de l'année, en espérant avoir davantage d'éléments nécessaires à une prise de décision.

#### ◆ Voisins Vigilants

M. Cron demande où en est le dossier des voisins vigilants : il lui est répondu que la demande est en cours de traitement au Tribunal, le secrétariat ayant reçu des nouvelles fraîchement par le commandant de la brigade de gendarmerie de St Louis.

11 Novembre



Vous le savez, cette journée du Souvenir français et des Anciens Combattants commémore le 99<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, marquant la fin de la première guerre mondiale. Ces cérémonies partout dans le monde sont aussi et avant tout l'occasion de rendre un hommage solennel aux combattants et résistants de toutes les guerres tombés au champ d'honneur, auxquels il convient d'associer les blessés, les mutilés, les prisonniers de guerre, les veuves, les orphelins et toutes les victimes civiles. Nos pensées vont plus particulièrement vers tous ceux et toutes celles qui ont souffert dans leur corps et dans leur âme de ces conflits, auxquels nous exprimons notre respect et notre affection.



### Remise de médailles

ALLEMANN Jean-Jacques,  
MUESPACH Eric et SCHNEBERGER Olivier  
d'adjudant à adjudant-chef  
BUBENDORFF Jérémy de caporal  
à caporal-chef  
CRON Sébastien et LANG Cloé  
passent 1<sup>ère</sup> Classe.  
Promotion et médaille d'argent  
Pour 20 années  
SUTTER David



## MEDAILLES COMMUNALES et DON du SANG

Corinne STARCK et Sylvain ZAPPELINI ont été décorés de la médaille communale argent pour 20 années de dévouement au service de la collectivité.

Denis WIEDERKEHR s'est vu remettre la médaille communale échelon vermeil pour 30 années.

### Insignes en bronze et diplôme niveau 1 3/5 dons

Mme Estelle RAPP  
M. Kevin WESPISSE  
M. Benoît ALLEMANN  
M. Daniel BAUMANN  
M. Mickael JEANNOT

### Insignes en bronze et diplôme niveau 2 10 dons

M. Olivier Edouard ALBISSER

### Insignes en bronze et diplôme niveau 3 25 dons

M. Marc Antoine MOSER  
M. Hubert REY

### INSIGNE OR AVEC PALME POUR 150 dons

**M. Fernand BALLINGER**



### Le pôle de proximité de Folgensbourg

Saint-Louis Agglomération est depuis le 1er janvier 2017 la nouvelle structure intercommunale qui réunit 40 communes du territoire représentant une population d'environ 75800 habitants.

Elle est issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, des Communautés de Communes de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz. Elle est présidée par Alain GIRNY. Son siège est à Saint-Louis.

Pour notre secteur, vous pouvez maintenant vous rapprocher du pôle de proximité de Folgensbourg, 72 rue de Delle (Maison de Santé) – 03.89.68.17.07 pour toutes les démarches concernant :

- le transport à la demande
  - les ordures ménagères
  - les sentiers de balade et les pistes cyclables
  - la petite enfance (RAM et multi-accueil)
  - les sorties et activités pour les 3-18 ans pendant les vacances scolaires
- Les bureaux sont ouverts :
- lundi, mardi mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
  - mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

## Vivre ensemble : quelques règles de civisme

La qualité de vie à Attenschwiller, si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques une :



### TROTTOIRS ET FILS D'EAU

Consacrer cinq minutes au nettoyage de son trottoir et du fil d'eau face à son habitation, c'est permettre à la propreté de gagner du terrain dans notre village. Il est de même du désherbage aux abords de propriété, ainsi qu'au cimetière autour de sa concession.

Concernant le ramassage des feuilles mortes sur les trottoirs en automne, nous vous invitons à balayer la portion de voie publique dont vous êtes riverains afin de nous aider à garder une commune propre, agréable et sécurisée.

En hiver, rendez accessible la portion de voie publique dont vous êtes riverains, au moins sur la largeur du trottoir.

### BRUIT – RÉGLEMENTATION (Arrêté municipal du 9 août 2001)

La réglementation actuellement en vigueur prévoit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h00 à 12h et 13h à 19h00 et sont interdits les dimanches et jours fériés.



### STATIONNEMENT "anarchique" aux abords des écoles et dans la commune

Le matin, conduire ses enfants ou petits-enfants à l'école maternelle et primaire peut s'avérer être un véritable parcours du combattant : stationnement hors des places de parking, vitesse excessive, passage forcé, recul sans contrôle. L'accès aux écoles devient très difficile et dangereux.

Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous, de se garer correctement sur les emplacements prévus à cet effet.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable d'attacher ses enfants lors de vos déplacements.

Dans les rues où le stationnement n'est pas matérialisé, il est demandé de laisser le libre accès des riverains à leur propriété ou garage.



### VITESSE EXCESSIVE

Des coussins berlinois sont mis en place rue de Gabarret et rue Breton pour lutter contre la vitesse dans cette rue et aux abords de l'école. Une étude est en cours pour limiter la vitesse aux entrées du village.

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

20/01/2017

**Alice, Inès CHAHED**

De Malik CHAHED et Marie-Aurélié SCHWOB  
8 rue Melrose

08/03/2017

**Chloé PEJAS**

De Jürgen PEJAS et de Julie GEIST

29/03/2017

**Manoa BALLINGER HOLZER**

De Daniel HOLZER et Estelle BALLINGER

26 rue Breton

20 /04/2017

**Emma WYTTENBACH**

De Samuel WYTTENBACH et Stéphanie MULLER

14A rue Breton

21/05/2017

**Léana REY**

De Guillaume REY et Christelle CARL

10 rue Melrose

25/05/2017

**Lina, Henriette MULLER**

De MULLER Arnaud et HEERING Wendela  
5B rue de Herré

16/07/2017

**Gaël ALLEMANN**

De Raphaël ALLEMANN et Johanna HEMMERLIN

9 rue Melrose

25/07/2017

**Alp ÖCZEVİK**

De ÖCZEVİK Ferhat et YGIT Özlem  
30 rue du Moulin

22/09/2017

**Hélène REY**

de Frédéric REY et Sandrine BINGLER

27 rue du Moulin

24/11/2017

**Elsa ALLEMANN**

De Olivier ALLEMANN et Katia SIMON

33 rue Breton

25/11/2017

**Lucie, Marie, Marthe MULLER**

De Véronique KUNKLER et Nicolas MULLER

6 rue Breton

## MARIAGE

7 juillet 2017

**Joane HUMM et Guillaume HANTZ**

## DECES

28/02/2017

**Eugénie BAUMANN** née KLEINMANN

5 rue Breton

19/03/2017

**Lucien ALLEMANN**

7 rue de Paris

10/03/2017

**Jean Pierre JEHL**

17 rue de Paris

30/06/2017

**Gérard HUFFSCHMITT**

54 rue Charles de Gaulle

10/07/2017

**Alfred HERR**

8 rue du Rhin

07/10/2017

**Brigitte GROELLY** née SCHWOB

10 rue Michelet

## CU

WIEDERKEHR Denis, CU informatif, section 5 parcelle 47  
Me LANG, CU informatif, section 3 parcelle 84, 7 rue Breton  
Me STEHLIN, CU informatif, CU informatif, section 17 parcelles 471 et 472, 4A rue du Moulin  
Me LANG, CU informatif, section 9 parcelle 195, 11 rue des Prés  
Me LANG rue Michelet section 4 parcelle 171, CU informatif  
Me LANG, CU informatif, section 4 parcelle 171, rue Michelet  
Me LANG, CU opérationnel, section 4 parcelle 171, rue Michelet  
STAEMPFLIN Jean-Paul, CU opérationnel, section 4 parcelle 219, rue Breton  
Me OBRINGER, CU informatif, section 5 parcelle 286, 8 rue Melrose  
Maître Olivier CHOLLEY, CU informatif, section 8 parcelle 157 et section 8 parcelle 161 (rue des Erables)  
Maître TACZANOWSKI, CU informatif, 13 rue Charles de Gaulle  
ALLEMANN Gérard, section 12 parcelles 11 et 14, CU opérationnel  
ALLEMANN Serge, section 4 parcelles 291 et 292, CU opérationnel

## DP

HARNIST Etienne, 7 rue des Pierres, abri de jardin et abri oiseaux (s1 p32)  
SCHMITT Cédric, 19 rue du Moulin, brise-vue et mur en L (s17 p 434, 423, 421)  
BLAISE Serge, 29 rue de Herré, blocs de soutènement (s12 p 321)  
MISSLIN Claude, 25 rue de Herré, brise-vue (s12 p319)  
SCHRAMM Amélie, division foncière, rue de Folgensbourg (s5, p 42, 43 et 44)  
BONNABAUD Denis, 17 rue du Moulin, abri de jardin (s 17 p 426)  
BLAISE Serge, 29 rue de Herré, carport (s12 p 321)  
STARCK Claude, 35 rue des Prés, clôture (s12 p 23)  
KLEIN Armand, 9 rue de Folgensbourg, mur (s1 p 36)  
FRISCH Benoît, 8 rue de Herré, clôture (s13 p 319 et 326)  
KÜHNEL Jean-Marc, 13A rue Michelet, clôture et mur de soutènement (s4 p297)  
OERTHER Mayke, 13 rue du Moulin, clôture  
LEUENBERGER Benedikt, 36 rue de Folgensbourg, clôture (s5 p 163, 165 et 167)  
FIMBEL Liliane, 1 rue de Gabarret, prolongement de la clôture et mise en place d'un portillon côté Melrose  
ROBE Gilles, 48A rue Charles de Gaulle, extension d'un garage avec habitation  
REY Guillaume et CARL Christelle, 10 rue Melrose, abri de jardin  
SCI JAEC, 21A B C rue Michelet, extension et isolation du bâtiment à l'arrière  
SUTTER Dominique, 16 rue de Folgensbourg, création d'une fenêtre  
FRANCE PAC ENVIRONNEMENT pour 14 rue Breton, pose de panneaux photovoltaïques  
REY Serge, 29 rue Wilson, clôture  
BAUMANN Edgar, 13 rue Breton, muret et clôture  
EMMELIN Luc, 1 rue des Vignes, muret et grillage  
RICHTER Cédric, 1 rue de Hésingue, balcon  
EMMELIN Luc, 1 rue des Vignes, sortie de cave et abri à bois  
REY Frédéric, 27 rue du Moulin, abri de jardin  
COMMUNE, 6 rue des Erables, ajout d'un garage à la supérette  
COMMUNE, rue Breton/rue du Rhin, parking  
COMMUNE, rue Wilson, parking  
DALLA ZANNA Bruno, 24 rue du Moulin, panneaux photovoltaïques  
SCHMITT Cédric, 19 rue du Moulin, abri de jardin  
WITTISCHE Laurent, 31 rue du Moulin, clôture et abri de jardin  
KLEIN Denis, 29 rue de Gabarret (travaux, rue de Folgensbourg), mise en place de 2 fenêtres  
CAGIM-SOGEDIM, pour l'immeuble 30A rue de Hésingue, ravalement de façade  
BALLINGER Estelle, 26A rue Breton, clôture  
BALLINGER Fernand, 26 rue Breton, clôture  
GROELL Marie Madeleine, 21 rue de Folgensbourg, panneaux solaires  
SUTTER Raymond, clôture

## PC

BORNEQUE Thierry, 27a rue de paris, piscine et abri de jardin  
WIEDERKEHR Pierre, 8 rue Michelet, carport  
EURL Vincent Schoen, ZAE les Forêts, hangar de stockage et atelier  
SCI HUBSCHWERLEN, ZAE les Forêts, hangar de stockage et bureau  
BUBENDORFF SA, rue de Paris, création d'un auvent pour bancs de tests  
SCI DOMARIE, rue de Folgensbourg, maison individuelle  
SCI JAEC, 21A B C rue Michelet, extension, surélévation, isolation, pose de fenêtres de toit  
HOLZER/BALLINGER, 26 rue Breton, permis modificatif  
WIEDERKEHR Pierre, 4 rue de Folgensbourg, démolition d'un hangar

## Permis de démolir

Commune, démolition de la grange, 2 rue Wilson

# U R B A N I S M E

Le club de basket-ball d'Attenschwiller oeuvre depuis longtemps pour faire connaître ce sport, pour le développer dans le cadre du Comité de basket-ball du Haut-Rhin et bien sûr sous la tutelle de la Fédération Française de basket-ball. En Juin 2017, plusieurs clubs se sont regroupés (Attenschwiller, Hégenheim, Héisingue, Michelbach-le Bas) pour former la Coopération Territoriale club appelée la CTC Les Trois Pays. Ainsi nous pourrions proposer des équipes « élites » dans toutes les catégories.



Ecole de basket encadrée par Gilberte



Equipe U9 encadrée par Gilberte et Cédric



Equipe U13 II encadrée par Hassan



Journée nationale du mini basket à Zillisheim



Equipe U11 II encadrée par Audrey et David



Equipe U17 I encadrée par Guy engagée en Championnat Grand EST et en Coupe de France



Equipe U15 I encadrée par Dominique Sponsor Mme et M. Wiederkehr ER Consultants

# anniversaires 2017



**Mme Rose BOHRER 95 ans**



**Mr Marcel REY 90 ans**



**Mme Charlotte GUTZWILLER 85 ans**



**Mme Mathilde MEYER 85 ans**



**Mme Suzanne DESSERICH 90 ans**



**Mr Armand KLEIN 85 ans**

# anniversaires 2017



**Mme Jeanne REY 85 ans**



**Mme Anne ALLEMANN 85 ans**



**Mme Anne SIMON 85 ans**



**Mme Alice BROUILLARD 90 ans**



**Mr Robert SUTTER 80 ans**



**Mr Charles BONNOT 80 ans**

# LES GRANDS ANNIVERSAIRES

SCHMITT	Huguette	01/05/1938	rue Charles de Gaulle
HAMMEL	Anne	01/08/1938	rue Wilson
HEYER	Erna	30/08/1938	rue Wilson
BAUMANN	Marie-Rose	14/11/1938	rue de Hésingue
ROTH	Edouard	07/12/1938	rue de Herré
SCHUMACHER	Antoine	28/12/1938	rue du Rhin

80 ANS

ENDERLIN Jeanne 20/01/1933 impasse des renards

WIEDERKEHR Emile 10/02/1933 rue Wilson

85 ANS

OCHSENBEIN Robert 27/04/1933 rue de Hésingue

DESSERICH Anne-marie 10/08/1933 rue Charles de Gaulle

SIMON Marcel 20/02/1928 rue Wilson

MUESPACH Alice 27/07/1928 rue Wilson

IFRID Mathilde 12/11/1928 rue Charles de Gaulle

90 ANS

2018

## NOCES D'OR 50 ANS DE MARIAGE

**KOENIG** Raymond et **ZIMMERMANN** Anna mariés le 27/09/1968

## FERMETURE DU PROXI

Depuis le 8 novembre, la supérette PROXI a cessé après plus de 30 mois d'activité. Un magasin toujours propre, bien achalandé et géré de façon véritablement accueillante, un lieu de rencontre, un service de proximité.

Ouvert 7 jours sur sept, ce petit commerce rendait bien des services : la presse locale, le pain et les viennoiseries, un large choix de fruits et légumes, des produits locaux, des paniers garnis pour les grands événements, le tout à des prix abordables ainsi que des prestations qui ont séduit la clientèle : des livraisons à domicile, un relais colis, et même un point de rencontre « Côté Café »...

La fréquentation, pas assez nombreuse, n'a malheureusement pas permis de maintenir l'activité, malgré un résultat positif et face à des charges d'exploitation toujours plus lourdes, sans compter les heures de travail et l'investissement sans faille de la gérante.

la Municipalité.



# RECENSEMENT

de la population 2018

La population d'Attenschwiller sera recensée en 2018

La campagne de recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

3 agents recenseurs ont été nommés. Merci de leur réserver un bon accueil.

## À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

### Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

### Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

### Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

L'agent recenseur sera muni d'une carte. Chaque agent est responsable d'un secteur. N'hésitez pas à lui demander en cas de doute.



Lors de son passage, l'agent recenseur vous remettra une notice d'information comprenant des identifiants (code d'accès et mot de passe).

**Nous vous invitons fortement à faire votre déclaration par internet** pour plusieurs raisons :

- ◆ - Cela simplifie le travail de l'agent, qui n'a plus besoin de se présenter à votre domicile. La commune sera simplement informée que vous avez répondu.
- ◆ - La confidentialité des renseignements donnés est totale (les données que vous saisissez sont envoyées directement à l'INSEE). Attention, **n'oubliez pas de cliquer sur « envoyer » à la fin de votre questionnaire**. Vous recevez un accusé de réception qui garantira la bonne réception de vos données.

Un poste informatique sera mis à la disposition des personnes ne disposant pas d'internet. Vous pourrez ainsi venir faire votre déclaration en mairie en vous munissant de la notice qui comporte vos mot de passe et identifiant.

**Ne tardez pas à faire votre déclaration**, soit par internet, soit en remettant les formulaires papier à l'agent recenseur. Cela évitera des relances et des déplacements à l'agent. Les délais sont, en effet, très courts. En 2018, nous devons recenser plus de 450 logements dans notre commune et près de 970 personnes.

# Village Fleuri

## Maisons à colombages

1er	Laurent STARCK	3, rue du 20 novembre 1944	67
2e	Marcel SIMON	14, rue Wilson	66
2e	Franz COMI	43, rue Wilson	66
3e	Hélène GROELLY	21, rue de Hésingue	58
3e	Annie ALLEMANN	2, rue Charles de Gaulle	56
3e	Christian STARCK	1, rue des Pierres	54
3e	Erwin ALLEMANN	10 rue du Rhin	52



## Maisons à possibilités limitées

1er	Rémy ALLEMANN	17, rue Charles de Gaulle	65
2e	Colette STARCK	23, rue Wilson	63
2e	René SCHNEIDER	5 rue Wilson	58
3e	Edouard BAUMANN	5, rue Breton	57
3e	Jean-Marc HAUGER	16, rue de Hésingue	56
3e	Charles BONNOT	4, rue de Paris	54
3e	Charlotte HARTMANN	25, rue Charles de Gaulle	53



## Maisons avec jardin

1er	Lina TROENDLE	11, rue de Paris	67
2e	Rémy GHERARDI	2 rue du Moulin	66
2e	Daniel STARCK	6, rue des Champs	62
2e	Gilbert WIEDERKEHR	rue Breton	62
2e	Leonard ORTNER	24, rue des Prés	61
3e	Gérard ALLEMANN	6, rue du Moulin	60
3e	Robert OCHSENBEIN	rue de Hésingue	59
3e	Christian WEIDER	22, rue de Hésingue	59
3e	Anne-Marie STARCK	rue des Prés	59
3e	Fernande STARCK	27 rue Wilson	58
3e	Claude HATSTATT	23, rue de Hésingue	58
3e	Marie-Noëlle JEHL	17, rue de Paris	57
3e	Patrick BUBENDORF	rue de Paris	56







Commune d'Attenschwiller  
3 rue Charles de Gaulle  
68220 Attenschwiller  
Tel : 0389686014  
Fax : 0389687346  
Email: [mairie@attenschwiller.com](mailto:mairie@attenschwiller.com)  
Web : [www.attenschwiller.fr](http://www.attenschwiller.fr)

Heures d'ouverture de la mairie  
Lundi : 13h30 à 19h  
Mardi , jeudi, vendredi: 13h30 à 17h30  
Mercredi : 8h à 12h